

C'EST LA RENTRÉE

SORTONS DES CARTABLES LES CAHIERS REVENDICATIFS !

MOBILISONS-NOUS

LE 15 SEPTEMBRE 2016 !

Renouer avec le progrès social impose de rompre avec les politiques d'austérité, de dumping social, de déréglementation du Travail, de bas salaire, de casse des services publics. Cela suffit, Haussons la voix !

Réduire le temps de travail pour travailler tous, travailler mieux

Contrairement aux idées reçues, le temps de travail diminue dans tous les pays de l'Union européenne et la durée du travail effective en France n'est pas particulièrement basse si l'on considère le temps de travail de tous les salariés.

C'est une réalité : on produit plus avec beaucoup moins de salariés. Les gains de productivité colossaux réalisés dans tous les secteurs d'activité, doivent conduire, non pas comme veut le faire la loi travail, à remettre en cause les « 35 heures » mais bien à aller de l'avant en réduisant davantage le temps de travail sans perte de salaire pour travailler tous, travailler mieux, travailler moins.

Des études réalisées par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et par la Dares (service recherches du ministère du Travail) révèlent que les lois Aubry n'ont nullement nuit à la compétitivité des entreprises françaises mais ont pour le moins permis de créer plus de 350 000 postes dans les secteurs marchands, sur la période allant de 1998 à 2002.

La réduction légale du temps de travail est aussi un élément important pour l'égalité professionnelle femme/homme et pour l'accès au plein temps.

La question de la réduction du temps de travail n'appartient pas à l'histoire, elle est une question d'actualité et d'avenir !

▶ AVEC LA CGT, REVENDIQUONS NOTAMMENT

- La mise en place généralisée des 32 heures sans perte de salaire, seul moyen de résorber le chômage de masse qui affecte 5,7 millions de nos concitoyens ;
- La retraite à 60 ans avec la possibilité d'un départ anticipé à taux plein pour les salariés dans le cadre du compte pénibilité ;
- Le droit effectif à la déconnexion et l'encadrement du forfait-jour pour les cadres avec l'augmentation des jours de RTT pour ces salariés.

Augmenter les salaires et pensions pour vivre mieux et doper la croissance

De l'argent, il y en a mais pas dans les bonnes poches. En 2016, les actionnaires devraient se partager quelque 1 028 milliards d'euros, soit la moitié de la richesse produite dans l'Hexagone. Championne d'Europe, la France se distingue à ces olympiades du fric et de la finance.

Pendant ce temps, les salaires, pensions, minima sociaux sont au point mort. Si le maigre pouvoir d'achat des ménages et des jeunes ne s'affaiblit pas davantage c'est principalement en raison de la quasi absence d'inflation due à la baisse des prix des produits pétroliers. C'est toutefois sans compter sur la hausse des dépenses de la vie courante : santé, logement, scolarité notamment pour les étudiants dont un sur deux se trouve contraint de travailler pour financer ses études.

...

La baisse du montant des pensions oblige désormais les retraités à cesser de plus en plus tard leur activité professionnelle, voire à en reprendre une pour ne pas sombrer dans la pauvreté.

Un chiffre illustre la situation. Le salaire médian (50% gagnant plus et 50% en étant en deçà) s'élève à 1 772 euros par mois, soit un recul de 0,1% par mois si l'on tient compte de l'inflation.

Pour les fonctionnaires, la revalorisation du point d'indice, bloqué depuis 2010, va être effective à hauteur de 1,2% en deux temps : 0,6% au 1^{er} juillet 2016 et 0,6% au 1^{er} février 2017. Ces mesures demeurent symboliques. Qui l'a vu sur sa fiche de paye ?

Cette hausse ne compense ni les pertes salariales subies depuis 2010 ni les hausses de cotisations retraite intervenues depuis cette date. Par ailleurs, nul ne connaît l'exacte inflation de 2016 et de 2017.

La fiche de paye n'est pas l'ennemi de l'emploi. Rappelons que contrairement à toutes les prédictions des soi-disant experts, spécialistes et consorts de l'économie, l'instauration d'un Smic horaire en Allemagne n'a conduit ni à une augmentation du chômage, ni à celle de l'inflation. C'est même tout le contraire, la croissance «s'envole» au regard des autres pays européens et le nombre de «petits boulots» précaires a diminué de 90 000 postes.

► AVEC LA CGT, REVENDIQUONS NOTAMMENT

- **L'augmentation du Smic à 1 800 euros brut pour accroître la consommation, doper la croissance et financer la protection sociale;**
- **La reconnaissance dans les grilles de salaires et les classifications, des qualifications et les modes d'équivalence;**
- **Un taux de remplacement au minimum de 75%, et en aucun cas inférieur au Smic, pour une carrière complète de travail,**
- **La revalorisation des minima sociaux.**

SITUATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE : NON CELA NE VA PAS MIEUX ...

80 ans après l'instauration des congés payés, gagnés par la lutte syndicale, alors que près des deux tiers des Français déclaraient partir en vacances au milieu des années 1990, le taux de départ en vacances a diminué petit à petit jusqu'à tomber à quasiment 50% depuis les années 2008, dont moins d'un ouvrier sur deux, selon le Credoc.

Loin de se résorber, le nombre de chômeurs continue à progresser et les salariés à se précariser davantage. Ainsi pour prendre pour exemple deux secteurs clés de l'activité, l'industrie vient de perdre à nouveau 33 900 emplois mettant d'autant plus à mal notre rayonnement industriel et plus rien ne va non plus, pour les Bâtiments et les Travaux publics avec un recul de 3 500 postes.

Les politiques d'austérité, dont la déréglementation du marché du travail, la flexibilisation et la précarisation des salariés sont un des volets, prolongent ainsi la crise. Pour preuve, l'Italie qui, avec le «Jobs Act», a assoupli son marché du travail et mis en place un contrat unique ne connaît pas de croissance et voit le chômage repartir à la hausse. Et que dire de l'économie grecque qui, sous ordonnance libérale, s'est contractée de 0,4% en premier trimestre 2016.

Dans le même registre, un an après, le constat est fait que la loi Macron, marchepied à la loi El Khomri, n'a eu aucun effet sur la croissance. Sa mesure phare, l'extension du travail dominical se traduit par une perte de sociabilité familiale et amicale plus importante qu'un jour classique sans que cette ouverture le dimanche se convertisse par une augmentation du chiffre d'affaire ; la consommation se répartissant sur les jours d'ouverture. L'Insee l'observe, le vécu dans les zones touristiques internationales de Beaugrenelle dans le 15^e arrondissement de Paris ou encore le BHV au Marais et bien d'autres en province, l'atteste...

Dès lors, pas étonnant que selon une étude de la Dares, plus de la moitié des générations des 25-34 ans et des 35-49 ans estiment que leur situation s'est dégradée par rapport aux générations précédentes, avec un risque réel de déclassement.

Réorienter la dépense publique des poches des actionnaires vers l'investissement et l'emploi

Un rapport sénatorial est sans équivoque, le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et le pacte de responsabilité, qui a coûté pas moins de 41 milliards, n'ont démontré aucun effet jusqu'ici sur l'investissement et l'emploi.

Les entreprises ne font qu'empocher cette manne financière avec pour seul résultat un niveau record à hauteur de 32,2% pour le taux de marge des entreprises au profit, pour l'essentiel, des actionnaires. C'est ainsi que les dividendes français «ont augmenté de 11,2%, pour atteindre 40 milliards de dol-

lars (35 milliards d'euros). Un résultat que seuls les Pays-Bas et la Corée du Sud ont réussi à surpasser !

Contrepartie de ces cadeaux fiscaux et exonérations de cotisations sociales, la baisse des dotations aux collectivités locales a eu raison de l'investissement des administrations publiques qui a chuté de 1,7% pénalisant le développement et les emplois futurs.

► AVEC LA CGT, REVENDIQUONS NOTAMMENT

- **Le redéploiement des 200 milliards d'aide aux entreprises;**
- **De consacrer 3% du PIB à la recherche et à l'innovation;**
- **De développer les services publics en réseaux (énergie, transport, communication,...) et la fonction publique pour répondre aux besoins sociaux des populations et économiques;**
- **Une réforme ambitieuse de la fiscalité publique;**
- **Un droit d'information et de contrôle des instances représentatives des personnels quant aux aides publiques versées à l'entreprise lorsqu'il n'existe pas de contrepartie réelle en termes de maintien ou de création d'emplois.**

Abroger la Loi Travail, c'est nécessaire, c'est possible

En favorisant la précarisation de l'emploi (facilitation des licenciements économiques, conditions de reprise des entreprises, plans défensifs et offensifs de maintien de l'emploi,...) et en bloquant les salaires (majoration des heures supplémentaires, aménagement du temps de travail, forfaits jours,...), la loi El Khomri est à la fois une régression historique pour les salariés et les jeunes mais aussi un absolu d'inefficacité économique.

Le gouvernement a beau dire, il a beau faire : À juste titre 71% des Français rejettent la loi Travail et 55% jugent que les syndicats ont raison de reprendre le combat à la rentrée.

L'adoption de cette loi est une atteinte inacceptable à la démocratie citoyenne, à la démocratie sociale, à la démocratie parlementaire.

Pour autant rien n'est encore fait, rien n'est encore joué. Pas moins de 127 décrets sont à prendre pour inscrire dans le réel, cette loi absurde économiquement et abjecte socialement. Partout, et y compris dans les entreprises, refusons sa mise en oeuvre concrète. Le patronat, lui, n'attend pas pour remettre en cause ici les RTT, là les accords temps de travail, etc.

Cela légitime la mobilisation, l'encouragement, doit convaincre d'y prendre part pour empêcher l'appa-

...

LA QUESTION PRIORITAIRE DE CONSTITUTIONALITÉ (QPC), QUÉSACO?

Il est faux d'affirmer comme le fait le Premier Ministre que le Conseil constitutionnel a validé l'inversion de la hiérarchie des normes (priorité donnée à l'accord d'entreprise quel que soit son contenu sur l'accord de branche et la loi) qui avec les autres mesures de fond a été renvoyé à la QPC. N'oublions pas que la loi travail contrevient aux conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et a été sanctionnée par le Comité des Droits économiques et sociaux de l'Onu au regard des effets sur la protection sociale des salariés et la précarité qu'elle engendre.

La QPC peut être posée au cours de tout litige devant un tribunal de l'ordre judiciaire (à l'exception de la cour d'assises) ou administratif, aussi bien en première instance, qu'en appel ou en cassation.

La juridiction saisie de la demande procède sans délai à un premier examen et vérifie trois critères : si la disposition législative critiquée est bien applicable au litige qu'elle doit trancher, si cette disposition n'a pas déjà été déclarée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel et si la question présente «un caractère sérieux». Si la QPC est recevable, la juridiction saisie la transmet au Conseil d'État ou à la Cour de cassation selon le cas. Ils ont alors trois mois pour examiner la QPC et décider de saisir ou non le Conseil constitutionnel.

S'il est saisi, le Conseil a alors trois mois pour se prononcer. Il peut déclarer la disposition contraire à la Constitution – la disposition concernée est abrogée. À défaut, le procès reprend.

tion d'une loi qui n'a jamais fait l'objet d'un vote par les députés mais d'un passage par voie de force par coup de 49,3 et d'une promulgation au cœur de l'été... Le combat pour l'abrogation du Contrat premier embauche (CPE) pourtant également publié au Journal Officiel montre que cela est possible...

► AVEC LA CGT, REVENDIQUONS NOTAMMENT

- **La taxation des contrats courts pour favoriser l'emploi en CDI;**
- **La généralisation des emplois «plein temps» pour faire des saisonniers des travailleurs non à part mais à part entière, avec l'égalité de droits;**
- **L'affirmation des libertés syndicales;**
- **La création pour les instances représentatives du personnel d'un droit suspensif applicable à un licenciement économique pour vérifier du sérieux de son motif.**

POUR SUIVRE LA MOBILISATION CAR LA LUTTE PAYE ! CE QUE NOUS AVONS FAIT RECULER PAR LA MOBILISATION SUR LA LOI TRAVAIL

*Le gouvernement a dû procéder à cinq versions du projet de loi, revenant notamment au fur et à mesure des mobilisations sur la barémisation des indemnités prud'homales, la volonté unilatérale de l'employeur dans les petites entreprises en lieu et place de l'accord collectif, la primauté de l'accord d'entreprise limitée dans un premier temps au temps de travail,..., sans compter la mise en place de mesures pour les jeunes (aide à la recherche d'emploi, extension de la garantie jeune, etc.)
Ce qui a été gagné en entreprise et dans les professions dans le cadre du mouvement social*

- *Maintien du régime d'indemnisation des intermittents du spectacle malgré un accord préalable régressif sur le cadrage financier;*
- *Maintien de la majoration des heures supplémentaires pour les routiers, soit plus de 200 euros mensuels en moyenne;*
- *Dans de très nombreuses entreprises de tous secteurs, les salariés ont obtenu des avancées notables en matière d'emplois, d'augmentation salariale, de conditions de travail...*

Quelques exemples

À Isover-Saint-Gobain, cinq recrutements, des augmentations de salaires et des congés supplémentaires, à NTN Le Mans, augmentation de salaires pour toutes les catégories, à la Clinique Sainte Mathilde de Rouen, 350 euros d'augmentation annuelle nette, à ERDF Noisy-le-Sec, des embauches, des augmentations de salaires et une amélioration des conditions de travail, pour les Postiers de Rivesaltes, arrêt des réorganisations et des projets de suppression de postes, à Itele, recul de la direction sur la nouvelle grille de programmes et obtention de mesures sociales pour les contractuels non renouvelés,....

**TOUS ENSEMBLE LE 15 SEPTEMBRE,
DANS LES MANIFESTATIONS, GRÈVES ET ACTIONS,...
EN ME SYNDIQUANT À LA CGT,
JE FAIS MA RENTRÉE SOCIALE...**

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

